

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 21 mars 2019

Feu de Gabian (Hérault)

Dans une situation où les familles et l'ensemble des sapeurs-pompiers du département de l'Hérault sont profondément affectés par ce drame humain, il est primordial que la justice puisse travailler sereinement pour faire la lumière sur cet accident.

Ainsi, le syndicat Avenir Secours, syndicat majoritaire de l'encadrement des services d'incendie et de secours, trouve profondément choquant et inadapté le communiqué du syndicat SNSPP diffusé le 19 mars.

En effet, les propos utilisés par ce dernier portent atteinte à la présomption d'innocence et pourrait relever de la diffamation, bafouant ainsi l'intégrité et l'honneur de l'ensemble des mis en cause.

Au regard de la complexité des événements, à l'écoute de la difficulté de chacun et avec compassion, le syndicat Avenir Secours appelle à un comportement responsable, respectueux des règles de procédures pour faire en sorte que seule une justice sereine prévale à un règlement de compte syndical stérile, inutile et improductif.

Le syndicat Avenir Secours reste aux cotés de tous les agents du Service Départemental d'Incendie et de Secours, tous statuts et tous grades confondus. Il soutient les mis en cause dans les procédures à venir pour faciliter la compréhension des événements, sans à priori sur les agissements de chacun.

Également, le syndicat de l'encadrement est conscient de l'ensemble des conséquences tant au niveau local que national qu'induit ce type d'accident dramatique. Il est nécessaire que le Service Départemental d'Incendie et de Secours reste uni pour en comprendre tous les aspects.

Le syndicat Avenir Secours appelle à la retenue et à la raison pour le bon fonctionnement du service public.

CONTACT PRESSE

Alain LARATTA, vice-président chargé de communication : 07 69 95 51 71

Gilles VIRIGLIO, président de la section départementale AS 34 : 06 78 61 55 04